

---

**Nombre de membres**

**Séance du 21 février 2018**

**en exercice** : 14

L'an deux mille dix-huit et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement convoquée le 16 février 2018, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

**Présents** : 11

**Sont présents** : Jean-Marc BOYA, Claude DAMBAX, Séverine HOURNE-RAOUBET, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Marie BOUTHORS, Nicolas BROSSARD, Louis JOLY, Angel MARTINEZ, Sandrine MILLET, Mathieu TERTACAP.

**Votants** : 14

**Représentés** : Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Florence FOURCADE.

**Excusés** : .

**Absents** : .

**Secrétaire de séance** : Angel MARTINEZ.

---

**Ordre du jour**

- Demande de subvention DETR 2018,
- Demande d'un fonds d'aide aux communes auprès de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées - exercice 2018,
- Convention AXA - complémentaire santé,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- ONF - Approbation de la convention de vente et exploitation groupées et du complément de l'état d'assiette 2018,
- Emplacement camion bar-tapas : occupation du domaine public.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux délibérations.

**Objet : DETR 2018 - Réalisation des travaux d'aménagement de la piste cyclable (circulations douces) longeant la RN21 - DE 011 2018**

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en sécurité de la piste cyclable longeant la RN21.

Il représente le devis de la société CD Marquage&Resine de 18 970.25€ HT soit 22 764.30€ TTC.

N'ayant obtenu aucune aide de financement l'an dernier, le projet n'a pu aboutir, Monsieur le Maire propose donc de représenter ce dossier au titre de la DETR 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **accepte** ce projet,
- **sollicite** une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Programmation 2018 à hauteur de 60% (soit 11 382,15 €),
- **autorise** monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,
- **souhaite inscrire** ces travaux au budget communal.

*Adopté à l'unanimité*

**Objet : DETR 2018 - Réalisation de travaux de rénovation  
(économie d'énergie) et de sécurité à la salle multi-associations -  
DE 012 2018**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de mise en sécurité et de rénovation de la salle multi-associations.

Il présente les devis s'élevant à 9 086€ HT soit 9 086€ TTC, se décomposant ainsi :

- Réfection du faux plafond : 7 731€ HT,
- Eclairage salle-multi-associations : 1 355€ HT,

Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DETR 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **accepte** ce projet,
- **sollicite** une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Programmation 2018 à hauteur de 50% (soit 4 543€),
- **autorise** monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,
- **souhaite inscrire** ces travaux au budget communal.

*Adopté à l'unanimité*

**Objet : DETR 2018 - Installation d'un système de vidéo  
surveillance afin d'améliorer la sécurité des usagers aux abords  
de l'agence postale communale, du groupe scolaire et périscolaire  
et de la salle des fêtes - DE 013 2018**

Suite au diagnostic de 2012 établi par le référent sûreté 65 du groupement de gendarmerie des Hautes-Pyrénées, monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de mise en place d'un système de vidéosurveillance qui serait installé sur la façade de l'agence postale communale.

Ce projet nous a été présenté par l'adjudant Virgil AUGÉ lors du conseil municipal du 13 avril 2017.

Il présente les devis s'élevant à 9 538,88€ HT soit 11 446,66€ TTC, se décomposant ainsi :

- Installation du système de vidéosurveillance : 7 943€ HT,
- Installation d'un système d'alarme d'intrusion : 1 595,88€ HT,

Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DETR 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **accepte** ce projet,
- **sollicite** une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Programmation 2018 à hauteur de 80% (soit 7 631,10 €),
- **autorise** monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,
- **souhaite inscrire** ces travaux au budget communal.

*Adopté à l'unanimité*

**Objet : SOLLICITATION DU FONDS D'AIDE AUX  
COMMUNES AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES  
POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE  
(CIRCULATIONS DOUCES) LONGEANT LA RN 21 -  
DE 014 2018**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de réaliser des travaux de mise en sécurité de la piste cyclable longeant la RN21 (droite et gauche).

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 28 juin 2017 et les décisions modificatives s'y rapportant, instaurant le fonds de concours, destiné à apporter un soutien financier à ses communes membres,

A ce titre, il propose de :

- solliciter l'attribution d'une aide auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées au titre de l'aménagement de circulations douces (voies cyclables et piétonnières),
- d'approuver le plan de financement suivant :

<b>Coût total des travaux (HT)</b>	<b>18 970,25€</b>	<b>100%</b>
Etat (DETR 2018 demandée)	11 382,15€	Soit 60%
CATLP (FAC demandé)	3 794.05€	Soit 20%
Autofinancement - Commune	3 794.05 €	Soit 20%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de valider la demande du fonds d'aide aux communes auprès de la CA TLP et le plan de financement précité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

*Adopté à l'unanimité*

**Objet : Proposition d'offre promotionnelle santé communale à la commune d'Adé - DE 015 2018**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à une proposition d'une compagnie d'assurance il est proposé à la commune d'Adé de passer une convention avec la dite compagnie d'assurance qui permettra aux résidents de la commune qui le désirent, de bénéficier d'une complémentaire santé avec des garanties modulables (3 formules choix) et des remises tarifaires de :

- 30% pour les personnes de 60 ans ou plus,
- 30% pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles,
- 17,5% pour les autres.

Le rôle de la commune sera d'informer les administrés d'une réunion d'information organisée par l'assureur, de communiquer avec la population afin de mettre en relation l'assureur avec le résident intéressé.

Monsieur le Maire propose de saisir cette opportunité pour les Adéens et d'accepter de signer la convention annexée à la présente délibération.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition exposée ci-dessus.

*Adopté à l'unanimité*

**Objet : ONF - Approbation de la convention de vente et exploitation groupées et du complément de l'état d'assiette 2018 - DE 016 2018**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint au sujet du projet de vente et exploitation groupée dans la parcelle n°14,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de complément au programme annuel des coupes (état d'assiette 2018) selon le tableau suivant,

Proposition ONF			Décision de la commune	
Parcelles	Année de passage prévu à l'aménagement	Type de coupe	Désignation :	Destination des produits
14	2018	Amélioration	A marteler	Bois Façonné

- **DECIDE** d'exploiter à l'entreprise la coupe de la parcelle forestière 14 et d'en commercialiser les produits en tant que bois façonnés.

- **DEMANDE** à l'ONF de pouvoir bénéficier conformément aux articles L214-7 et L214-8 du code forestier, de la formule "vente et exploitation groupée des bois", qui permet à la commune d'éviter de faire l'avance des frais d'exploitation des bois. L'ONF, maître d'ouvrage de l'opération, est chargé de mettre en vente les bois bord de route puis de reverser à la commune le produit de la vente après déduction des frais d'exploitation et des frais de gestion.

- **AUTORISE** monsieur le maire ou le maire-adjoint à signer la convention organisant l'intervention de l'ONF en vue d'exploitation et vente groupées des bois ainsi que ses potentiels avenants.

*Adopté à l'unanimité*

### **Objet : Emplacement camion bar-tapas : occupation du domaine public - DE 017 2018**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de Monsieur BLOYET David, gérant de l'entreprise Monsieur VAGABOND, qui souhaite occuper une partie du parking communal le long de la RN 21 deux jours par semaine, afin d'y stationner son camion aménagé "bar-tapas mobile".

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance;

Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur BLOYET David, gérant de l'entreprise Monsieur VAGABOND (restauration ambulante food truck), à occuper le domaine public et lui demande de verser 15 € par jour de stationnement à partir du mois d'avril et ce jusqu'à son départ.

*Adopté à l'unanimité*

### **Questions diverses**

- Suite à la visite de contrôle scientifique et technique du Directeur des archives départementales du 26 janvier 2018, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier qui insiste particulièrement "sur les bonnes conditions de conservation des archives de la commune". "La situation est à tout point de vue exceptionnellement bien maîtrisée".

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19h50.

**Signature du registre des délibérations DE 011 2018 à DE 017 2018**

<b>Conseillers Municipaux</b>	<b>Signatures</b>	<b>Conseillers Municipaux</b>	<b>Signatures</b>
M. Jean-Marc BOYA		Mme Maryline CARASSUS	Procuration à Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO
M. Claude DAMBAX		Mme Sabine DAMBAX-RODRIGUES	Procuration à Claude DAMBAX
Mme Séverine HOURNE-RAOUBET		Mme Florence FOURCADE	Procuartion à Marie BOUTHORS
M. Didier LOPEZ		M. Louis JOLY	
Mme Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO		M. Angel MARTINEZ	
Mme Marie BOUTHORS		Mme Sandrine MILLET	
M. Nicolas BROSSARD		M. Mathieu TERTACAP	